

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1985)
Heft: 772

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

région particulière, le canton du Jura ayant toutefois, par l'Ajoie qui est transjurassienne, par le Territoire de Belfort qui est très proche, des intérêts propres dans certains domaines.

Les caractéristiques de la région jurassienne, liée à la Franche-Comté, sont une faible densité de population, qu'expliquent la géographie, une baisse démographique dont la crise horlogère est la cause, un amenuisement de la participation au trafic international, dont les nœuds et les aiguillages convergent sur Bâle ou Genève.

Mais souvent, aussi, les liens transfrontaliers, ceux des hommes, des travailleurs, sont plus étroits, moins anonymes, nullement noyés dans la masse des grandes cités.

Si les cantons jurassiens reprennent l'initiative, ils devront adapter leur politique à ces données-là. Saluons, dans ce sens, la naissance de la commission Franche-Comté-cantons suisses (rendue possible par la régionalisation française) et qui créera un cadre institutionnel pour la discussion des intérêts communs.

ET QUELLE POLITIQUE?

Fiscalement, il n'est pas souhaitable que les cantons cherchent à faire une affaire par une imposition forte des frontaliers. Les charges réelles demeurent celles des communes de domicile et les cantons ne peuvent prétendre encaisser la part de l'Etat français — ce que Genève fait pour son plus grand profit, même si elle doit prendre des engagements supplémentaires en matière d'enseignement, de formation professionnelle, d'hospitalisation, etc. Le rapport de force économique est différent: Vallorbe, Sainte-Croix, Le Locle ne sont pas des mégapoles!

En revanche, ce qui intéresse la région jurassienne, c'est d'être maintenue sur les axes internationaux qui lient le Nord-Ouest au Sud-Est, Paris à Milan. Or, dans une nouvelle négociation, l'argent de

l'imposition des frontaliers pourrait être la chance d'une accélération ou d'un démarrage de grands travaux.

Admettons que la somme disponible soit d'une dizaine de millions de francs suisses; elle permettrait d'abaisser au taux exceptionnel de 3% des emprunts d'un montant global d'environ 400 millions émis sur le marché suisse.

De telles possibilités peuvent intéresser la SNCF pour une prolongation de la ligne TGV au-delà de Dijon jusqu'à Dole. De tels financements peuvent intéresser les sociétés d'affermage des autoroutes ou plus simplement la région Franche-Comté pour l'amélioration des liaisons autoroutières ou routières. Dans un pays qui comme la France souffre du chômage, y compris dans le génie civil, des occa-

sions de travail dont le financement serait assuré seraient exceptionnellement bienvenues.

Les cantons auraient, sans frais, car ils ont vécu jusqu'ici sans l'imposition des frontaliers, la possibilité d'élargir leur champ d'action, de donner à la politique régionale les moyens financiers, sans lesquels elle n'est qu'échange de propos de bonne volonté. Plusieurs projets, plusieurs formules sont possibles.

Mais il y a sur ce sujet une authentique complémentarité et solidarité régionale franco-jurassienne.

Ce serait aussi la réponse, positive, au dédain et à la désinvolture de la majorité des Chambres fédérales.

A. G.

EN BREF

La création d'entreprises «alternatives» modifie les rapports de travail. Les syndicats commencent à trouver des solutions. Un premier contrat a été conclu entre la FOBB et le Bureau de planification Aarplan. Actuellement, c'est le syndicat du livre et du papier qui est en tractations pour la conclusion d'une convention collective avec l'Imprimerie Ropress de Zurich, issue du mouvement de 1968.

* * *

Plusieurs cantons alémaniques s'intéressent aux mandats que les juges cantonaux exercent dans des conseils d'administration. A Zurich, ils doivent obtenir une autorisation du Grand Conseil.

* * *

Le photographe connu Michael von Graffenried et les ensembliers Erwin et Edi Franz ont consacré un article rédactionnel d'un supplément de la «Berner Zeitung» à l'ameublement des logements de nos sept conseillers fédéraux. Les jugements ne traduisent pas un enthousiasme débordant pour le goût de nos dirigeants. Seuls le mobilier du couple Egli (Stilvoll = qui a du style) et celui du couple Aubert

(Geschmackvoll = de bon goût) sortent de l'ordinaire, ou en tout cas trouvent grâce aux yeux de ces spécialistes.

* * *

Départ prochain de Berne du centre principal en Suisse de l'agence de communications Young & Rubicam; il rejoint sa succursale de Zurich. Une trentaine de places de travail quittent Berne parce que les conditions économiques ne sont pas optimales. Quelle est la vraie capitale de la Suisse?

* * *

En marge de l'exposition Pierre Bonnard au Kunsthaus de Zurich, une exposition Alfred Jarry, ami de Pierre Bonnard. Découvert un texte «Protégeons l'armée» publié dans «La Revue Blanche» du 1^{er} mai 1901. Un extrait au moment où une initiative vise à supprimer l'armée suisse: «... Ainsi sera sauvegardée présente et durable la notion du *militaire*, indispensable au bonheur des hommes parce qu'elle implique la notion de *civil*.»...

* * *

La revue dérangement uranaise «Alternative», fondée en 1973, vient de publier son 100^e numéro. Parution mensuelle actuellement.